

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 30 (1879)

Artikel: Canton de Berne : la société des forestiers bernois [...]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les dépenses se répartissent entre :

L'administration	fr. 49,358. 92
L'aménagement des forêts et dessèchement	„ 14,099. 28
Le matériel de transport	„ 21,230. 58
Le façonnage, transport et vente des bois	„ 56,631. 58
Divers	„ 10,771. 14
Droits et servitudes	„ 30,933. 82

Forêts communales. L'Etat a dépensé pour les forêts communales fr. 2,024. 25, dont fr. 1,024. 25 pour graines forestières distribuées à 70 communes et fr. 1000 pour frais d'administration. Les semis se composent entr'autres de 612 kilos de graines d'Épicéa; 346,650 plantons provenant des pépinières de l'Etat et 1 million provenant des pépinières particulières ont été plantés.

La superficie des hautes futaies est de 41,499 hect. produisant 119,329 m. c. de bois. Les taillis sous futaie et les taillis simples mesurent 809 hect.; la contenance exploitée chaque année est de 24,91 hect. La totalité de l'aire forestière, soit 42,308 hect., se répartit entre 282 communes, dont 253 ne possèdent que de hautes futaies.

Canton de Berne. La société des forestiers bernois réunie à Porrentruy le 7 juillet 1879 a approuvé le rapport de Monsieur Fankhauser, Inspecteur général, sur l'inopportunité d'abaisser les révolutions des forêts de l'Etat de Berne et a décidé à l'unanimité sa publication en français et en allemand.

Nous en extrayons les passages suivants :

D'après les plans d'aménagement les classes d'âge des forêts de l'Etat sont les suivantes:

3005,12	hectares possèdent des boisés de	1—20	ans
1857,96	"	21—40	"
1557,35	"	41—60	"
1596,96	"	61—80	"
1252,80	"	81—100	"
1373,76	"	101—120	"
35,64	"	au delà de 120	"

Le rapport des âges à la surface boisée est le suivant :

46 %	portent des arbres de	1—40	ans
29 %	" " "	41—80	"
12 %	" " "	81—100	"
13 %	" " " au de là de	100	"

Les révolutions varient entre 80 et 140 ans; elles sont en moyenne de 100 ans et se répartissent comme suit:

	Essences feuillues		Resineux			
	80 ans	100 ans	80 ans	100 ans	120 ans	140 ans
	Révolution		Révolution			
Dans la zone fédérale	22	163	161	3,009	774	164
Dans le Jura	131	814	—	2,609	—	—
Dans le reste du canton	337	299	532	1,535	40	—
	490	1,276	693	7,233	814	164
	<u>1,766</u>		<u>8,914</u>			

Révolutions d'autres cantons.

	Forêts de hêtre	Résineux
Dans le canton de Vaud	80—100	100—200 ans
" " " d'Argovie	80—100	90—100 "
" " " de Zurich	80—100	90—100 "
" " " de St-Gall	100—150	100—150 "

Les revenus nets des forêts de l'Etat ont été:

de 1829 à 1838	fr. 150,187	par an en moyenne
" 1839 à 1848	" 222,301	" " " "
" 1849 à 1858	" 199,246	" " " "
" 1859 à 1868	" 305,699	" " " "
" 1869 à 1878	" 437,617	" " " "

Elles ont fourni le revenu le plus élevé en 1876 par fr. 550,000.

Depuis 1865 on construit annuellement des chemins nouveaux d'une longueur de 5770 mètres, les réparations des anciens chemins coûtent chaque année fr. 14,379 et l'entretien total des voies de dévestiture fr. 4,024. Dès cette même année 1482 hectares ont été reboisés au moyen de 4,530 kilos de graines et 10,439,562 plantons. Les frais se sont élevés à fr. 176,328 sans compter la valeur des plantons qui est de fr. 72,501.

Outre ces données le rapporteur expose les diverses opinions émises relativement à la révolution et l'influence qu'aurait chaque révolution sur l'état des forêts, sur le volume des bois sur pied et sur le rendement en nature et pécuniaire et arrive à la conclusion que si les forêts doivent servir à combler des déficits, il est préférable d'avouer ouvertement que l'on fait des coupes extraordinaires que l'on amortira quelques années, que de se bercer d'espérances auxquelles on ne croit au fond pas parce qu'elles ne se réalisent jamais.

Comment augmentera-t-on le revenu des forêts sans adopter le mode pratique d'une réduction de révolution? Réponse: En redoublant de soins et d'activité dans l'aménagement forestier. C'est un moyen lent, mais certain, d'arriver au but.

Extrait de la circulaire du département de l'intérieur du canton de Zurich aux communes et corporations propriétaires de forêts touchant l'aménagement des forêts en 1878.

Par une circulaire antérieure la direction de l'Intérieur avait attiré l'attention des communes et corporations sur l'insuffisance de leurs plantations forestières, le mauvais état des chemins et le désordre des classes d'âges des boisés et les avait engagées à remédier aux lacunes de leur administration forestière. Cette année encore elles ont dû recevoir le même avertissement.

Souvent déjà les forestiers se sont élevés contre le système actuellement en faveur du reboisement par l'Epicéa uniquement, et en ont démontré les dangers. Mises en vogue par la facilité qu'elles offrent de repeupler promptement les coupes rases, les plantations pures d'épicéas ont l'inconvénient d'offrir peu de résistanceaux ouragans, à la neige, et d'être très exposées aux ravages des insectes et de la pourriture rouge. Tous ces maux agissent avec d'autant plus de force que la localité est moins propice à la culture de l'Epicéa.

Si l'on veut parer aux dangers que nous venons d'énumérer, le seul moyen est d'élever des massifs d'essences mélangées d'Epicéas, de sapins blancs et de hêtres. On a récemment observé que les plantations mélangées ne donnent pas toujours les résultats désirés, parce que les sapins blancs et le hêtre souffrant des gels tardifs sont dépassés et étouffés par l'Epicéa; si tel est le cas, il faut extirper peu à peu les essences restées chétives et l'on verra bientôt, pour peu que le terrain soit libre de mauvaises herbes, se former naturellement au milieu des Epicéas, une recrue de jeunes sapins capables de résister au soleil et au gel. Au bout de peu d'années on leur enlève le couvert et peu de temps suffit pour que tous les vides soient comblés. Voilà comment il est possible sans frais d'élever ces essences si délicates dans leur jeunesse, mais qui plus tard donnent aux massifs d'Epicéa la force de résistance qui leur manque, et augmentent le rendement de la forêt en lui permettant de fournir le marché de bois d'essences diverses. Suivant la situation et la qualité du sol, on peut remplacer